

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 23 avril 2021

V. Approbation des PRP-complément CFAU CVL

Le Conseil d'Administration approuve le complément aux PRP, dans le cadre du CFAU CVL, concernant l'année universitaire 2019-2020 conformément au document ci-joint.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	
Membres présents :	29
Membres représentés :	5
Total :	34

Décompte des votes :

Absentions :	2
Votants :	32
Blancs ou nuls :	--

Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	--

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 3 mai 2021

Le Président de l'Université



Eric BLOND

Diplôme	Nom de la formation	Composante
M2	Management des Systèmes d'Information SIPE	UFR DEG Orléans
LP	Métiers du Notariat et de l'Immobilier	UFR DEG Orléans
M1	Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises. Systèmes d'information répartis	UFR ST Orléans
M1	Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises. Systèmes d'information des métiers du social et de l'assurance	UFR ST Orléans

Calcul de l'indemnité

si groupe < 6 app

Montant

815,00 €

si groupe < 10 app

1 323,25 €

Montant de base

1 630,00 €

si groupe ≥ 20 app

1 936,75 €

si groupe ≥ 30 app

2 243,50 €

La modularité ne s'applique par lors de la 1ère année d'ouverture en apprentissage (montant de base) sauf si effectif ≥ 20

2e année pour les DUT et DSCG en 2 ans = 50 % de l'indemnité de base

2e année pour les Master : montant de base modulé selon les effectifs